

## CANTON DE SAINT-VAURY - COMMUNE DE ANZÈME

Le Conseil Municipal s'est réuni le 11 avril 2018 sous la présidence de FAVIERE Alain, Maire.

Etaient présents : FAVIERE Alain, Maire, BEAUDROUX Nicole, CONSTANTIN Jacques, HIRAULT Alain, Adjoint, GOUGOUX Frédéric, BARBE Yvette, GRAVE Joëlle, GAUDON Stéphane, MAGNON Pierre, GUITTARD Viviane, HENRI Renée, DUCHER Josette Excusés : LEMOINE Jean-François a donné pouvoir à FAVIERE Alain, RENON Ghislaine a donné pouvoir à BEAUDROUX Nicole

HENRI Renée a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 13 mars 2018 a été adopté à l'unanimité.

Il a été voté à l'unanimité des membres présents d'aborder en dernier point à l'ordre du jour et à huis clos la demande d'aide sociale aux personnes âgées.

Il a été approuvé d'ajouter à l'ordre du jour :

- Choix des entreprises pour la réalisation du columbarium

Toutes les délibérations ont été prises à l'unanimité des membres présents.

### Approbation du compte de gestion et administratif de la commune pour l'exercice 2017

Les résultats du compte administratif 2017 sont approuvés comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 516 514,45 " Recettes de fonctionnement : 661 542,33 "

Dépenses d'investissement : 107 679,10 " Recettes d'investissement : 309 251,53 "

Les résultats du compte de gestion 2017, identiques à ceux du compte administratif, sont également approuvés.

### Approbation du compte de gestion et administratif du CCAS pour l'exercice 2017

Lors de sa séance du 11 avril 2017, le conseil municipal a décidé la dissolution du CCAS au 31 décembre 2017 et le transfert du budget du CCAS vers celui de la commune. Il revient donc au conseil municipal de voter le compte administratif du CCAS pour l'exercice 2017. Les résultats du compte administratif 2017 du CCAS sont approuvés comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 0 Recettes de fonctionnement : 301,84 "

Dépenses d'investissement : 0 Recettes d'investissement : 0 "

Les résultats du compte de gestion 2017, identiques à ceux du compte administratif, sont également approuvés.

### Vote des taux d'imposition des taxes directes locales

Le Conseil Municipal vote les taux d'imposition pour l'année 2018 (identiques aux taux de 2017) : Taxe d'habitation 9,21% ; Foncier bâti 11,08% ; Foncier non bâti 43,53%.

### Choix des entreprises pour la réalisation du sentier pédagogique au pré des îles

Dans le cadre du projet du sentier pédagogique au pré des îles, une consultation a été engagée en 3 lots : Lot 1 accompagner et animer le projet, lot 2 fabrication et pose des supports pédagogiques, lot 3 travaux de mise en accessibilité et de sécurisation du pré aux îles. Le Conseil Municipal a décidé de choisir pour le lot 1 : CPIE pour un montant de 8 000 ", pour le lot 2 : Pic Bois pour un montant de 11 175 " HT et pour le lot 3 : chantier d'insertion de Bonnat-Châtelus pour un montant de 3 990 ". Ce projet est subventionné à 80% par le fond européen Leader.

### Choix des entreprises pour la réalisation du columbarium

Dans le cadre du projet du columbarium, une consultation a été engagée auprès de 3 entreprises : Granimond, Mourier et Nourrisseau. Le Conseil Municipal a décidé de choisir l'entreprise locale Nourrisseau pour un montant de 8 345 " HT pour la réalisation d'un columbarium avec un granit de qualité.

### Vote du budget 2018

Le conseil municipal approuve les propositions de la commission des finances pour le budget 2018 qui s'équilibre en dépenses et en recettes : section de fonctionnement : 583 123 € ; section d'investissement : 433 090,90 €

### Vote du budget annexe lotissement 2018

Le conseil municipal approuve les propositions de la commission des finances pour le budget annexe lotissement 2018 qui s'équilibre en dépenses et en recettes : section de fonctionnement : 506 500 € ; section d'investissement : 504 000 €

### Recrutement d'un agent non titulaire pour faire face à un besoin saisonnier en juillet-août

Le Conseil Municipal autorise monsieur le Maire à recruter, au mois de juillet et d'août, un agent non titulaire pour assurer l'accueil et le ménage du camping et des mobil-homes du site de Péchadoire d'Anzême.

### Retrait de la délibération « Demande de dérogation autorisant une construction en dehors des parties actuellement urbanisées de la commune »

Le conseil municipal décide de retirer la délibération du 13 mars 2018 portant sur une demande de dérogation en vue d'autoriser la construction d'une maison d'habitation au lieu-dit « Montbut », sur la parcelle cadastrée AS 192, située en dehors des parties urbanisées de la commune car les travaux d'extension pour le réseau d'eau étant supérieur à 100 mètres ce projet selon le 4<sup>ème</sup> alinéa de l'article L.332-15 du code de l'urbanisme ne peut faire l'objet d'une demande de dérogation.